

RAPPORT DE GESTION COMPTES CONSOLIDES 2024-2025

I – EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année s'est soldée par une collecte R24, en diminution de 19% par rapport à la R23 qui avait marqué le record historique de la coopérative. Cependant un record de collecte en maïs (+28%) permet de mitiger les effets de perte du diviseur sur notre principal céréale, le blé (-27%).

Concernant le contexte des marchés, les prix des céréales se sont relativement stabilisés après la très forte volatilité en fin d'exercice précédent. Le chiffre d'affaires sur notre activité approvisionnements et services a diminué de 5% en corrélation avec les conditions météorologiques pour les produits de santé végétale et l'effet déflationniste pour les engrais.

La coopérative a cédé le silo et magasin de Saget dans l'exercice.

Les créances adhérents et usagers/clients demeurent un point de vigilance important, la baisse du marché sur les céréales et la faiblesse de la dernière collecte représentent des risques sur nos comptes débiteurs. Il est à noter une stabilisation des comptes débiteurs post-moisson.

Le résultat consolidé du Groupe s'établit à 5.7 m€ dont le principal contributeur est la tête de groupe la Coopérative Agora.

II - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe AGORA clos le 30 juin 2025, sont établis dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi d'orientation agricole, de l'article L524-6 du code rural et conformément aux règles en vigueur en France émises par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), en particulier en application du règlement n°2020-01 du 9 octobre 2020 modifiant le règlement 99-02. En application de l'obligation prévue par ce règlement, les principaux impacts comptables concernent les postes suivants :

- Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein de la rubrique « Immobilisations incorporelles »
- Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés au bilan consolidé dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation »
- Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ont été replacées dans le compte de résultat entre l'agrégat « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et l'agrégat « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».
- Les subventions d'investissement sont présentées en quasi-fonds propres comme pour les comptes sociaux. Auparavant, ils étaient positionnés en Produits Constatés d'Avance.

Les états financiers pris en considération sont ceux arrêtés au 30 juin 2025.

Pour toutes les sociétés du Groupe, l'activité couvre une période de douze mois.

L'ensemble des éléments financiers est en devise Euros.

IV - METHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour les filiales dont le groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte, après éliminations des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, en distinguant la part du groupe et les intérêts minoritaires.

Les sociétés, dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires, sont consolidées en *intégration proportionnelle*. Cette méthode consiste à retenir proportionnellement au pourcentage de participation du groupe dans la société concernée, les actifs, passifs, produits et charges de cette dernière.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, présumée à partir de 10 %, sont *mises en équivalence* selon la méthode directe. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés la part qu'ils représentent dans les capitaux propres retraités de la société.

V - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe a décidé de retenir dans le périmètre de consolidation, les UNIONS de Coopératives et ce, sachant que la dérogation du règlement n° 2002-13 du 12 décembre 2002 du CRC a depuis été abrogée par l'ANC N°2020-01. Suite à cette décision, dont l'objectif est d'améliorer l'image économique du groupe, les sociétés suivantes sont consolidées :

- CEREMIS « UCA »
- UNION SYNERGIS
- UCAVO

Ces sociétés sont consolidées par Intégration Proportionnelle à l'exception de l'UNION SYNERGIS qui est consolidée par Intégration Globale.

La société VERTDIS, est consolidée par Mise en Equivalence à hauteur de 12.27%.

L'actualisation du capital dans CEREMIS « UCA » a entraîné une augmentation du pourcentage de participation qui passe à 23.74 % contre 22.66% en N-1.

À la suite de l'actualisation du capital de la société CEREMIS TRADING le pourcentage de participation est dilué et passe à 32.73% contre 41.07% en N-1.

Le périmètre de consolidation est défini comme suit au 30 Juin 2025 :

☒ Société mère :

	Siret	Montant du Capital	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
Société MERE				
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AGORA	326 677 366 00089	7 343 768 €	100,00%	100,00%

☒ Filiales consolidées en intégration globale :

		Montant du Capital	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
Filiales consolidées par INTEGRATION GLOBALE				
SA LAERMANS	696 680 529 00042	38 113 €	100,00%	100,00%
UNION SYNERGIS	431 714 518 00021	45 000 €	93,33%	93,33%
GIE SYNERGIS MANAGEMENT	503 217 184 00012	2 400 €	100,00%	100,00%
SCI LE RONCE	523 119 352 00012	1 000 €	100,00%	100,00%
SCI DE CLOS DE PRESLES	384 366 464 00020	152 €	100,00%	100,00%
SYNERGIS LOGISTIQUE	793 369 927 00017	71 800 €	100,00%	100,00%
SYNERGIS INVEST	82 447 557 800 012	100 000 €	100,00%	100,00%

☒ Filiales consolidées en intégration proportionnelle :

		Montant du Capital	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
Filiales consolidées par INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
SA SEMMAP	556 350 189 00024	1 541 760 €	46,74%	46,74%
UNISIGMA (GIE)	317 760 668 00028	571 875 €	34,00%	34,00%
CEREMIS "UCA"	442 276 473 00034	105 633 €	23,74%	23,74%
UCAVO	775 628 704 00030	166 380 €	72,99%	72,99%

☒ Filiales mises en équivalence (1) :

		Montant du Capital	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
Filiales consolidées par MISE EN EQUIVALENCE				
CEREMIS TRADING	513 420 422 00018	30 000 €	32,73%	32,73%
VERTDIS SAS	341 633 725 00526	5 836 128 €	12,27%	12,27%

(1) influence notable

VI - ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion des prises de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraitée de la société consolidée) est ventilé de la façon suivante :

- ☒ -affecté en priorité aux postes appropriés du bilan consolidé en tenant compte de la part revenant aux minoritaires, il constitue *l'écart d'évaluation*,
- ☒ -l'écart résiduel demeurant après affectation constitue l'écart d'acquisition. Comptabilisé à l'actif du bilan. Il est amorti sur 10 ans.

VII – METHODES D'EVALUATION

□ IMMOBILISATIONS

➔ EVOLUTION DE LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	1 768 090					1 768 090
Frais de développement	-283	297		-14		
Concessions, brevets et droits similaires	1 076 015	25 630	2 610	1 962		1 100 997
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles	185 275		297	14		184 992
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	3 029 097	25 927	2 907	1 962		3 054 079

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	1 768 090					1 768 090
Frais de développement	-283	297		-14		
Concessions, brevets et droits similaires	1 068 851	5 692	7 216	1 823		1 069 151
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles	17 312	17 029	17 326	14		17 029
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	2 853 970	23 018	24 542	1 823		2 854 269

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition						
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	7 164	19 938	-4 606	139		31 846
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles	167 963	-17 029	-17 029			167 963
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	175 127	2 909	-21 635	139		199 810

Immobilisations corporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	11 426 795					11 426 795
Constructions	136 111 272	158 145		869		136 270 286
Installations techniques, matériel, outillage	33 260 148	1 426 514	5 026			34 681 636
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	4 145 049	419 121	622	3 125		4 566 673
Immobilisations en cours	462 065	261 369	67 179			656 254
Avances et acomptes	356 786	8 474	299 157			66 103
Valeurs brutes	185 762 115	2 273 623	371 984	3 994		187 667 747

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	4 384 458	233 008	46 327			4 571 139
Constructions	102 657 017	4 061 556		593		106 719 168
Installations techniques, matériel, outillage	28 047 085	908 543	4 442			28 951 187
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	3 342 194	265 030		2 630		3 609 854
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	138 430 754	5 468 137	50 769	3 223		143 851 348

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	7 042 337	-233 008	-46 327			6 855 656
Constructions	33 454 255	-3 903 411		276		29 551 118
Installations techniques, matériel, outillage	5 213 063	517 971	584			5 730 449
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	802 855	154 091	622	495		956 819
Immobilisations en cours	462 065	261 369	67 179			656 254
Avances et acomptes	356 786	8 474	299 157			66 103
Valeurs nettes	47 331 361	-3 194 514	321 215	771		43 816 399

Les variations de périmètre correspondent aux variations du taux d'intérêt des sociétés intégrées proportionnellement.

➔ méthode et durée d'amortissement :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire pour l'ensemble consolidé, selon les durées d'usage de ces biens :

- Aménagement des terrains.....de 12 ans à 25 ans
- Constructionsde 10 ans à 40 ans
- Installations techniques.....de 10 ans à 30 ans
- Equipements, matériel et outillagede 5 ans à 30 ans
- Matériel de transport.....de 5 ans à 20 ans
- Matériel de bureau et informatique.....de 2 ans à 10 ans
- Autres immobilisations.....de 2 ans à 10 ans

→ Ecart d'acquisition :

Au 30 juin 2011, à la suite de la constitution de la société VERTDIS par apports des titres JARDINS PAYS De France et CHAMP LIBRE, un écart d'acquisition actif avait été constaté pour un montant de 1 631 780 €. En parallèle, dans les comptes consolidés du pallier VERTDIS, un écart d'acquisition passif a été constaté pour un montant de 11 065 055 €. Ces écarts d'acquisition étaient amortis sur une durée commune de 20 ans. A la suite du résultat déficitaire de la société VERDIS lors de la clôture des comptes 2024, il a été décidé de solder ces écarts pour ramener leur VNC à 0. Ces écarts se compensant, l'impact net sur le résultat consolidé n'était pas significatif.

Au 30 juin 2012, à la suite de la prise de participation complémentaire dans le capital de l'UNION UCAVO, un écart d'acquisition d'un montant de 381 662 € a été constaté. Il correspond à des capacités de stockage, et à ce titre a été porté en écart d'évaluation sur le poste construction. Il a été amorti en totalité sur l'exercice puisqu'en contrepartie, une plus-value de cession avait été constatée sur la société SEMMAP à la suite d'un échange de capacités de stockage.

Le détail des écarts d'acquisition se présentent ainsi :

ECARTS D'ACQUISITION		
En Euros	Chez AGORA sur LAERMANS	Chez AGORA sur VERDIS
MONTANT BRUT	114 490	1 631 780
DUREE AMORTISSEMENT	15	20
AMORTISSEMENT A NOUVEAU	114 490	1 631 780
DOTATIONS/REPRISE	-	-
AMORTISSEMENT CLÔTURE	114 490	1 631 780
DEPRECIATION COMPLEMENTAIRE		
VARIATION PERIMETRE	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE à la clôture de l'exercice	-	-
TOTAL		-

Les écarts d'acquisition sont intégralement soldés depuis l'exercice précédent. L'écart de 21 820 € en valeur brute totalement amortie, provient de variabilité du capital de CEREMIS.

→ Ecart d'évaluation :

Au 30 juin 2025, les écarts d'évaluation suivants sont comptabilisés :

En Euros	ECART D'EVALUATION	
	Chez UCAVO	Chez SEMMAP
MONTANT BRUT	capacité stockage	terrain
DUREE AMORTISSEMENT	381 662	628 095
AMORTISSEMENT A NOUVEAU		
DOTATIONS/REPRISE	381 662	
AMORTISSEMENT CLÔTURE	-	
DEPRECIATION COMPLEMENTAIRE	381 662	-
VARIATION PERIMETRE		
VALEUR NETTE COMPTABLE à la clôture de l'exercice		
TOTAL	-	628 095

→ Crédit bail :

Le Groupe AGORA n'a pas eu recours à l'utilisation de crédit-bail au cours de l'exercice.

□ **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	2 860 928	65 059	70 362	68 979		2 924 604
Créances rattachées à des participations	396 065		44 860			351 205
Autres titres immobilisés	3 604					3 604
Prêts	1 290 440	24 473	2 499			1 312 414
Autres immobilisations financières	3 409 267	122	203 576	159 026		3 364 840
Titres mis en équivalence	3 894 631			21 241	8 050	3 923 922
Valeurs brutes	7 960 304	89 654	321 297	228 005		7 956 667

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	79 906		21 000	15 751		74 657
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 284 502	27 912				1 312 414
Autres immobilisations financières	25 234		25 234			
Titres mis en équivalence						
Provisions	1 389 642	27 912	46 234	15 751		1 387 071

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	2 781 022	65 059	49 362	53 228		2 849 947
Créances rattachées à des participations	396 065		44 860			351 205
Autres titres immobilisés	3 604					3 604
Prêts	5 938	-3 439	2 499			
Autres immobilisations financières	3 384 033	122	178 342	159 026		3 364 840
Titres mis en équivalence	3 894 631			21 241	8 050	3 923 922
Valeurs nettes	6 570 662	61 742	275 063	212 254		6 569 596

Le poste « titres de participation non consolidés » représente la valeur comptable des titres de diverses sociétés non consolidables détenues par l'une ou l'autre des sociétés consolidées

TITRES DE PARTICIPATION	en Euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Total des immobilisations financières en valeur nette hors ME		6 569 596	6 570 662
PARTS DE BANQUES {CRCA, CREDIT COOPERATIF, CREDIT MUTUEL}		678 553	678 553
PARTS INVIVO		1 002 131	954 646
TITRES SENALIA UNION		490 528	490 528
TITRES INOXA (ex SICAPA)		236 592	236 592
UNEAL		129 014	129 014
AUTRES PARTICIPATIONS		187 719	166 279
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS (Appel de fonds HEUDICOURT)		351 205	396 065
PRÊTS (nets des dépréciations)		-	5 938
DEPOSIT (principalement chez CEREMIS)		3 364 840	3 384 033

* >100 000€ seuil significatif

□ **TITRES MIS EN EQUIVALENCE**

En Euros	30/06/2025	30/06/2024
Participations par mise en équivalence	3 923 922	3 894 631
TITRES CEREMIS TRADING	15 544	19 492
DONT QUOTE PART DE CAPITAUX PROPRES	15 544	19 492
DONT QUOTE PART DE RESULTAT	98 984	115 868
TITRES VERTDIS	3 908 378	3 875 139
DONT QUOTE PART DE CAPITAUX PROPRES	3 908 378	3 875 139
DONT QUOTE PART DE RESULTAT	33 239	381 578

La société CEREMIS TRADING distribue un dividende.

□ **STOCK**

Les stocks des produits du sol sont évalués de la manière suivante : Prix Moyen d'Acompte, tous compléments de prix inclus, ainsi que les majorations mensuelles constatées au 30 juin de chaque année de façon certaine.

Les produits du sol en stock au 30 Juin, ayant une valeur inférieure au marché, n'ont pas nécessité de passage de provisions.

Les Approvisionnements sont, quant à eux, valorisés suivant la méthode FIFO compte tenu de l'application de la loi des 3R. La valorisation des engrais selon la méthode FIFO, tient compte des frais d'approche.

Les provisions sur stocks sont établies en fonction des conditions du marché, constatées à la période de la clôture des comptes. Une provision pour tenir compte des marchandises obsolètes et pour les risques de prix sur les engrais a été comptabilisée pour 1 837 604 €.

STOCK AU 30/06/2025	PDS	APPROV	SEM	MAT CONSO	TOTAL
	8 797 180	21 608 703	269 188	1 610 466	32 285 537
PROV/STOCK AU 30/06/2025	PDS	APPROV	SEM	MAT CONSO	TOTAL
	-	2 031 604	-	-	2 031 604

❑ **CREANCES D'EXPLOITATION**

Ventilation des créances d'exploitation par nature et échéance :

CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS DE 1 AN
En Euros			
Créances rattachées à des participations	351 205	351 205	
Prêts	1 316 018	450 337	865 681
Autres immobilisations financières	3 364 840	3 343 149	21 691
Avances et acomptes/commandes	21 434	21 434	-
Créances clients et comptes rattachés	66 432 718	66 432 718	-
Actifs d'impôts différés	25 614	25 614	
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	
Charges constatées d'avance	1 294 133	1 294 133	-
Autres créances	14 444 084	14 444 084	-
SOLDE AU 30 JUIN 2025	87 250 046	86 362 674	887 372

Les autres créances à plus d'un an, intègrent les comptes adhérents. La variation du poste « autres immobilisations financières » intègre le DEPOSIT chez CEREMIS GRAINS.

❑ **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites dans les comptes consolidés au cours historique ou à la valeur de marché pour une valeur nette de **53 364 436 €**.

Les provisions sur Valeurs Mobilières de Placement ont été calculées sur la différence entre le cours d'achat et le cours de bourse constaté au fixing du 30 Juin 2025. Elles s'élèvent à **106 825 €**.

❑ **VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES – PART DU GROUPE**

Ce tableau est présenté sur deux exercices et fait partie des états de synthèse présentés en première partie de ce document.

❑ **VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES – PART DES MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs et concernent essentiellement la société UNION SYNERGIS.

❑ **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges évoluent de la façon suivante :

En euros	30/06/2024	augmentation	diminution	Fusion	variation périmètre	30/06/2025
PROVISIONS RISQUES CHARGES	13 403 135	147 264	- 698 675		32 969	12 884 693
TOTAL PROVISIONS RISQUES CHARGES	13 403 135	147 264	- 698 675	-	32 969	12 884 693

Les variations de périmètre correspondent aux variations du taux d'intérêt des sociétés intégrées proportionnellement.

Les principales provisions concernent les risques ou charges suivants :

- Engagements de retraite : 3 348 136 €
- Provision pour médailles du travail (1^{er} exercice) : 102 450 €
- Risques commerciaux : 284 400 €
- Charges de démolition à la suite de la fermeture de sites imposée par la DREAL et la réorganisation territoriale et économique : 898 515 €
- Mise en conformité : 2 767 153 €
- Risque de dépollution : 1 814 500 €
- Risque GIE SYNERGIE MANAGEMENT : 171 608 €.

□ **RETRAITEMENT DES PROVISIONS POUR INDEMNITES DE RETRAITE**

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont établies selon la méthode rétrospective sur une probabilité de départ à la retraite à 65 ans pour les cadres et 62/64 ans pour les non-cadres (réforme des retraites). la méthodologie historique a été respecté mais l'âge de départ à la retraite a été harmonisé et tient compte de l'âge minimum de départ à la retraite selon le code de sécurité sociale. Les bases retenues et les calculs actuariels ont été confiés cette année à l'expert comptable, spécialisé en ce domaine. La provision IDR, représente l'engagement total du groupe coopératif au départ des salariés non couvert par un contrat d'assurance.

□ **TABEAU DES DETTES FINANCIERES ET DETTES D'EXPLOITATION**

DETTE FINANCIERES	MONTANT BRUT	< 1 AN	A +1 AN
Emprunts LT & MT	10 822 265	1 673 690	9 148 575
Ristournes bloquées			
Dépôts et cautionnement		-	
Concours bancaires courants	1 213 362	1 213 362	-
Intérêts courus		-	
Autres dettes financières	1 297 172	1 297 172	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 110 185	31 110 185	-
Avances et acomptes reçus	2 248 257	2 248 257	
Dettes fiscales et sociales	7 127 254	7 127 254	-
Impôts différés passif	80 634	80 634	
Dettes sur immobilisations	428 424	428 424	-
Autres dettes	44 846 746	44 038 035	808 711
Produits constatés d'avance	2 015 069	2 015 069	-
SOLDE AU 30 JUIN 2025	101 189 368	91 232 082	9 957 286

□ **PRINCIPALES COMPOSANTES DU RESULTAT FINANCIER**

En Euros	30/06/2025
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION	90 333
PRODUITS DES AUTRES VALEURS MOBILIERES	1 210 894
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 065 561
REPRISE PROVISIONS FINANCIERE	492 933
<i>dont reprises provisions sur titres cédés</i>	-
DIFFERENCE DE CHANGE	25 040
	5 884 761
En Euros	30/06/2025
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 428 398
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	741 318
DOTATIONS FINANCIERES SUR TITRES HORS GROUPE	347 346
	4 517 062
RESULTAT FINANCIER NET	1 367 699

□ **PRINCIPALES COMPOSANTES DU RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En Euros	30/06/2025
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	132 891
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	523 281
QUOTE PART DE SUBVENTIONS	373 480
REPRISE PROVISIONS	1 206 374
TRANSFERT DE CHARGES	-
	2 236 026
En Euros	30/06/2025
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	95 332
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION EN CAPITAL ET DIVERS	604 523
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORT. ET PROVISIONS	746 831
	1 446 686
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	789 340

□ **IMPOSITION DIFFEREE**

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont recalculés à la fin de chaque période pour toutes les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Le calcul est effectué sur la base du taux de 25%. Ils se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30/06/2025	30/06/2024
Impôts différés actif		
Différence temporaire	7 103	7 447
Report Déficitaires		
Engagements retraite	18 511	15 817
En Euros	25 614	23 264
Impôts différés passif		
Provisions règlementées	7 241	9 614
Ecarts d'évaluation	73 393	73 393
En Euros	80 634	83 007

La variation de la fiscalité différée constatée au compte de résultat est négative de 4 724 €.
Par mesure de prudence les reports déficitaires dont la récupération est incertaine à un horizon de 3 ans, ne sont pas pris en compte.
La fiscalité différée sur écarts d'évaluation concerne la société SEMMAP.

□ **COMMENTAIRE SUR LES VARIATIONS DE TRESORERIE CONSOLIDEE**

Le tableau des variations de trésorerie consolidée, présenté dans ce document, détaille les principaux flux financiers de l'exercice, notamment les flux de variations de périmètre correspondant à la trésorerie des sociétés intégrées proportionnellement et ayant connu une variation du taux d'intérêt. Le tableau des variations de trésorerie est établi sur la base de la capacité d'autofinancement et non de la marge brute d'autofinancement. Le flux d'investissement intègre la variation du poste « fournisseurs d'immobilisation ». Les flux concernant les prêts financiers sont présentés en net.

□ **INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

En application du règlement ANC n° 2014-03 et 2020-01 aucune information n'est communiquée sur les transactions conclues en les parties liées.
A ce titre, il n'y a pas de transactions avec les parties liées, d'importance significative, qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales du marché.

□ **INFORMATIONS SUR LA COMPTABILISATION DES GAINS ET PERTES DE CHANGE**

Le traitement comptable, retenu dans les comptes sociaux, des écarts d'actif et de passif provenant de la conversion des comptes annuels des dettes et des créances libellées dans une autre monnaie est maintenu pour les comptes consolidés

❑ **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Engagements reçus	Engagements donnés sur financements MLT	Engagements donnés sur financements CT
AGORA : France Agrimer plafond	155 000 000		
AGORA : UNION France Grains plafond	70 000 000		
AGORA : Gage SAAR LB plafond	18 000 000		
AGORA : Capital responsabilité quinquennale	494 540		
AGORA : CEREMIS TRADING sur financements court terme			491 000
AGORA : INOXA sur financements court terme			374 000
AGORA : CACEIS			11 869 870
AGORA : CEREMIS TRADING sur risques d'approvisionnement			163 667
CEREMIS : Partenaires Financiers	41 546 750		41 546 750
CEREMIS : Financement CACEIS	11 869 870		
CEREMIS : Financement CARGILL	118 705		118 705
CEREMIS : Financement CRM TRADING	356 115		356 115

Les engagements donnés par la coopérative en garantie des financements de ses filiales sont éliminés au titre des engagements intra-groupe puisque les financements figurent au passif du bilan consolidé.

Les engagements concernant la société CEREMIS sont donnés au pourcentage d'intérêt de 23.74 % au 30 juin 2025.

❑ **INFORMATION SECTORIELLE**

Chiffre d'Affaires en Euros	2024/2025	2023/2024
PDS	232 547 914	246 660 790
APPROVISIONNEMENT	91 017 895	106 282 159
SEMENCES & GRAINES	1 988 948	1 787 124
SERVICES & PRODUITS "VERT"	6 267 936	6 459 937
TRANSFERT DE CHARGES MATIF (1)	-6 654 199	10 746 456
	325 168 494	371 936 466

(1) Les marges négatives ou positives refacturées par CEREMIS GRAINS à ses associés et comptabilisées en social dans le compte « transfert de charges », sont dorénavant considérées comme des opérations entrant dans le chiffre d'affaires consolidé, en conséquence, le solde du compte transfert de charges net des éliminations intra groupe a été ajouté au chiffre d'affaires « prestations de services » de la société CEREMIS GRAINS. A titre comparatif, ce même reclassement est présenté en pro-forma sur le tableau ci-dessus.

D'une manière générale le Chiffre d'Affaires PDS baisse de 6% principalement par l'effet baisse des volumes. La baisse du chiffre d'affaires approvisionnement est expliquée par un effet prix.

Le chiffre d'affaires à l'exportation s'élève à 99 203 K€ au 30 juin 2025.

□ **EFFECTIFS**

En équivalent temps plein	30 juin 2025	30 juin 2024
CADRES	28	30
AGENTS DE MAITRISE	65	64
EMPLOYES/OUVRIERS	54	61
EFFECTIF TOTAL en CDI et CDD	147	155
CONTRATS PROFESSIONNELS / APPRENTIS	-	8
EFFECTIF TOTAL	147	163

Les effectifs concernant les sociétés intégrées proportionnellement sont donnés au pourcentage d'intérêt. Sans application de ce pourcentage, l'effectif total est de 176 personnes.

AGORA
COOPÉRATIVE
AGRI-COLE
Pour vous, avec vous
2, rue de ROBERT CHAIX - BP 20119
60201 COMPIÈGNE CEDEX
Tel : 03 44 90 61 00 - Fax : 03 44 83 62 30
SIRET 526 677 365 - AFA - FR 79 326 677 366

Bilan Consolidé

Actif en EUR	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	199 809	175 127
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	43 816 399	47 331 361
Immobilisations financières	6 569 596	6 570 662
Titres mis en équivalence	3 923 922	3 894 631
Actif immobilisé	54 509 726	57 971 781
Stocks et en-cours	30 253 933	36 095 673
Clients et comptes rattachés	57 766 946	49 858 063
Autres créances et comptes de régularisation (4)	15 550 808	18 752 338
Valeurs mobilières de placement	53 257 611	71 861 434
Disponibilités	6 033 180	6 321 336
Actif circulant	162 862 478	182 888 844
Total Actif	217 372 204	240 860 625

Passif	30/06/2025	30/06/2024
Capital (1)	7 343 768	7 209 786
Primes (1)	490 565	490 565
Réserves et résultat consolidés (2)	92 758 865	89 106 116
Autres (3)	2 698 756	3 055 286
Capitaux propres - Part du groupe	103 291 954	99 861 753
Intérêts minoritaires	6 191	6 191
Provisions	12 884 693	13 403 135
Emprunts et dettes financières	13 332 799	29 657 182
Fournisseurs et comptes rattachés	49 665 089	36 886 432
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	38 191 478	61 045 932
Dettes	101 189 366	127 589 546
Total Passif	217 372 204	240 860 625

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Comptes adhérents de la Coopérative AGORA	au 30/06/2025	au 30/06/2024	Variation
Comptes courants adhérents débiteurs nets	23 331 315	20 572 597	2 758 718
Comptes courants adhérents créditeurs nets	- 42 567 159	- 52 196 213	9 629 054
Position nette	- 19 235 844	- 31 623 616	12 387 772

Compte de résultat Consolidé

En EUR	30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	325 168 494	371 936 466
Autres produits d'exploitation (1)	12 631 997	14 573 552
Achats consommés	266 297 658	324 040 274
Charges de personnel (2)	10 708 802	9 962 127
Autres charges d'exploitations	37 106 582	29 707 150
Impôts et taxes	3 994 589	4 091 690
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 554 808	17 279 364
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	3 138 052	1 429 413
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions	-31 457	582 709
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	3 169 509	846 704
Produits et charges financières	1 367 699	2 087 612
Produits et charges exceptionnelles	789 340	205 381
Impôts sur les résultats	-202 523	-469 911
Liaisons résultat		1
Résultat net des entités intégrées	5 529 071	3 609 607
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence	132 223	-265 710
Résultat net d'ensemble consolidé	5 661 294	3 343 897
Intérêts minoritaires		
Résultat net (Part du groupe)	5 661 294	3 343 897

(1) Le poste « transfert de charges » de la société CEREMIS GRAINS constatant les refacturations de marges sur opérations MATIF est rapporté au chiffre d'affaires « prestations de services » depuis l'exercice clos au 30/06/2023.

(2) Y compris la participation des salariés

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025),

Le Mardi 9 Décembre à 14 h 00 Les délégués des sections désignés lors des Assemblées de Sections se sont réunis sur convocation du Président afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

▪ **Assemblée Générale Ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration (comptes sociaux et comptes consolidés)
- Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes et des dites Conventions
- Quitus aux administrateurs
- Dotation des réserves (facultatives et obligatoires)
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales
- Distribution de ristournes en faveur des adhérents
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, démissions, nominations
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation « indemnités et temps passé » versée aux administrateurs
- Allocation « budget formation » versée aux administrateurs
- Cotisations syndicales
- Pouvoirs

Les annonces légales ont été publiées dans les journaux d'annonces légales suivants :

- Oise Agricole 60 (parution du mardi 04 nov. 2025)
- Eure Agricole 27 (parution du mardi 04 nov. 2025)
- L'Union Agricole 76 (parution du mardi 04 nov. 2025)
- Picardie La Gazette édition Aisne 02 et Somme 80 (parution du mardi 04 nov. 2025)
- Le Parisien éditions 94 / 95 / 77 et 78 (parution du mardi 04 nov. 2025)

A l'issue des Assemblées de section, 65 délégués ont été convoqués :

REGIONS AGORA	POUVOIRS	PRESENTS	PRESENTS Assemblées de sections	NB DELEGUES DESIGNES EN ASS
REGION DU NOYONNAIS	8	34	42	12
REGION DU PLATEAU PICARD	4	25	29	9
REGION PAYS DE FRANCE	14	18	32	8
REGION PAYS DE THELLE	6	27	33	7
REGION PICARDIE VERTE	3	16	19	5
REGION PLAINE D'ESTREES	9	42	51	13
REGION VALOIS	3	20	23	7
REGION VEXIN	2	15	17	4
Total général	49	197	246	65

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque délégué présent de son numéro d'adhérent au moment de son entrée en séance tant à titre personnel que comme mandataire.

La société F.C.N. représentée par Monsieur GUILLAUME Sébastien, Commissaire aux Comptes titulaire et la GMBA MONTIEL, représentée par Monsieur ALBOUY Mathieu, Commissaire aux Comptes co-titulaire, sont présentes.

Monsieur le Président Etienne GRODET déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte et dépose sur le bureau :

- Le registre des comptes rendus à l'Assemblée Générale
- Les journaux d'annonces légales
- Le modèle de convocation adressé à chaque délégué.

Sont nommés 2 scrutateurs (non-administrateurs) :

- NOM PRENOM – SOCIETE – N° ADHERENT DUPONT Thierry
- NOM PRENOM – SOCIETE – N° ADHERENT SAINT-RENE Vianney

Est nommée 1 secrétaire (non associé coopérateur) : Mme Agnès DUWER.

Le bureau ainsi constitué vérifie et signe la feuille de présence à l'Assemblée d'où il ressort : 148 présents, ou représentés (voir annexes) sur les 65 délégués convoqués.

Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Mme DUWER présente les perspectives stratégiques de l'entreprise et M, Romain DUQUESNOY présente les rapports d'activité et financier des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés en date du 30.06.2025.

Après avoir répondu aux diverses questions, le Président Etienne GRODET donne lecture des rapports suivants :

- le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux
- le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés

et passe la parole aux Commissaires aux Comptes pour lecture de leur rapport.

Le Président Etienne GRODET donne ensuite lecture de son rapport moral.

Le vote des résolutions est alors soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu :

- ⇒ La lecture des rapports du conseil administration et du commissaire aux comptes et du document d'information visé à l'article L. 521-3-1, III du code rural et de la pêche maritime
- ⇒ La présentation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2025
- ⇒ La présentation des comptes consolidés de l'exercice au 30.06.2025

approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

VOTES : 148 POUR

 CONTRE

 ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

E.G.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article R 524-5-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, approuve lesdites conventions.

VOTES : 148 POUR ☒ CONTRE ☒ ABSTENTION ☒

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour le dit exercice.

VOTES : 47 POUR ☒ CONTRE ☒ ABSTENTION ☒

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

QUATRIEME RESOLUTION : DOTATION DES RESERVES OBLIGATOIRES

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un résultat net de **5 332 249 €**, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserve légale : **27 118 €**
- Réserve - opérations TNA : **380 996 €**
- Réserve pour annulation de parts sociales : **- €**

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à **4 924 135 €**.

VOTES : 148 POUR ☒ CONTRE ☒ ABSTENTION ☒

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION : DISTRIBUTION D'UN INTERET AUX PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de servir un intérêt aux parts sociales libérées aux associés coopérateurs inscrits à la date de la présente Assemblée Générale au taux de 4.8 %, représentant un montant de **351 974 €** et porté au crédit des comptes courants d'activités des associés coopérateurs en valeur 31/01/26.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également que les écarts seront imputés sur la réserve facultative

VOTES : 48 POUR ☒ CONTRE ☒ ABSTENTION ☒

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 6.44 des statuts.

SIXIEME RESOLUTION : DISTRIBUTION DE RISTOURNES EN FAVEUR DES ASSOCIES COOPERATEURS PROPORTIONNELLEMENT AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LA COOPERATIVE

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer les ristournes suivantes aux associés coopérateurs, proportionnellement aux opérations réalisées avec la coopérative, selon les modalités prédéfinies ci-dessous :

- Ristourne sur tous les Produits du Sol R24 (PC+PF) : 0,75 €/T, soit un montant total de **597 969 €**
- Ristourne sur tous les Approvisionnements (hors SV) R24 : 0,20% du C.A. soit un montant total de **106 073 €**
- Ristourne sur tous les Services R24 : 0,20% du C.A. soit un montant total de **2 955 €**
- Ristourne exceptionnelle sur le Blé en PC : 4€/T, soit un montant total de **1 606 259 €**

Soit un budget global de ristournes à distribuer de : 2 313 257 €

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que ces ristournes seront :

- Portées au crédit des comptes courants d'activité des associés coopérateurs avec une valeur de référence au 31/12/2025.
- Que les écarts seront imputés sur la réserve facultative
- Et que ces ristournes seront prioritairement affectées à la mise à jour du capital social

VOTES : 481 POUR

11 CONTRE

11 ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

SEPTIEME RESOLUTION : DOTATIONS AUX RESERVES FACULTATIVES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après versement des ristournes « Produits du Sol, Approvisionnements et Prestations de Services », versement de l'intérêt aux parts sociales, décide de doter le solde de l'excédent net répartisable, en réserve facultative pour :

+ 2 258 904 €

VOTES : 1471 POUR

11 CONTRE

11 ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

HUITIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des Administrateurs suivants est arrivé à échéance :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| • S.A. FRANCIERES | BRICOUT Jean-Pierre |
| • Cédric THOMASSIN | THOMASSIN Cédric |
| • Romain FAYEULLE | FAYEULLE Romain |
| • SCEA DU MESNIL | MENAGE Sylvie |

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle donc, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 Juin 2028, les mandats des Administrateurs suivants, à savoir :

E.G.

✓ **Renouvellement de mandats :**

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| • S.A. FRANCIERES | BRICOUT Jean-Pierre |
| • Cédric THOMASSIN | THOMASSIN Cédric |
| • Romain FAYEULLE | FAYEULLE Romain |
| • SCEA DU MESNIL | MENAGE Sylvie |

Cette résolution par vote à bulletin secret, est adoptée dans les conditions du quorum et de majorité requise à l'article 44 des statuts.

Voir le résultat en annexe.

NEUVIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des 2 commissaires aux comptes titulaires n'ont pas expiré :

- Les mandats des commissaires aux comptes titulaires sont valides jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2027.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur ce point.

NB : cette résolution n'est pas soumise au vote.

DIXIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2025, est de **7 343 768 €**, soit en augmentation de 133 982 € par rapport au montant du capital social constaté à la date de clôture de l'exercice précédent par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2024.

NB : cette résolution n'est pas soumise au vote.

ONZIEME RESOLUTION : ALLOCATION « INDEMNITES ET TEMPS PASSE » VERSEE AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 30 de ses statuts fixe à 175 000 Euros maximum l'allocation globale dont peuvent disposer les Administrateurs pour les indemnités et le temps passé à l'administration et au contrôle de la Coopérative pour l'exercice 2025/2026.

E.G.

DETAIL DES REUNIONS TENUES AU COURS DE L'EXERCICE 24/25

- ✓ **Conseil d'Administration : 11**
- ✓ **Bureau : 9**
- ✓ **Commissions : 26**
- ✓ **Séminaires stratégiques : 2**

Soit 427 présents contre 304 présents en N-1

➤ Président :	3 SMIC annuel.
➤ Vice-Président :	1,18 SMIC annuel.
➤ Secrétaire Général :	0,57 SMIC annuel.
➤ Trésorier :	0,57 SMIC annuel.
➤ Membres du Bureau :	0,33 SMIC annuel.

Allocations aux Administrateurs..... **120 euros/séance**

VOTES : 148 POUR

☒ CONTRE

☐ ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

DOUZIEME RESOLUTION : ALLOCATION « BUDGET FORMATION » VERSEE AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 30 000 Euros maximum l'allocation dont peuvent disposer les Administrateurs au titre du budget formation pour l'exercice 2025/2026.

VOTES : 148 POUR

☒ CONTRE

☐ ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

TREIZIEME RESOLUTION : COTISATIONS SYNDICALES

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les cotisations syndicales AGPB, AGPM, FOP, ou OPG sont débitées au compte de chaque adhérent, pour être ensuite reversées directement à ces associations.

Ces cotisations ayant une nature facultative, les sociétaires ne souhaitant pas cotiser à une organisation syndicale pourront s'y opposer chaque année par écrit avant la campagne.

VOTES : 48 POUR

☒ CONTRE

☐ ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

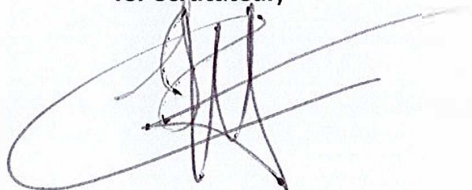
E.G.

QUATORZIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités d'enregistrement rendues nécessaires du fait des modifications ci-dessus relatées.

VOTES : 48 | POUR | CONTRE1 | ABSTENTION

⇒ Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises à l'Article 44 des statuts.

Etienne GRODET✓ Certifié par  yousign**Le Président,****M. Etienne GRODET****1er scrutateur,****2ème scrutateur,**

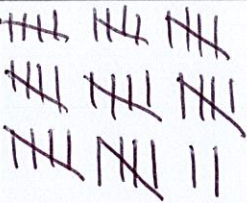
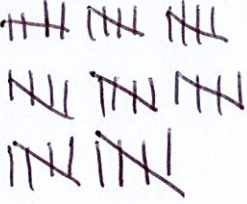
E.G.

36 présents
12 pouvoirs } ~~48~~ 47 votants

ANNEXE 1

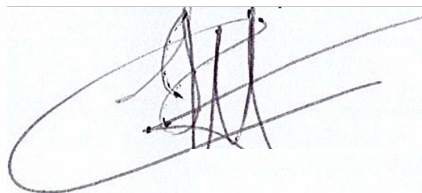
COMPTABILISATION DES VOTES

Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2025 - Coopérative AGORA

Nom de l'Administrateur	Votes POUR	Votes CONTRE	Abstentions
BRICOUT Jean Pierre	 41	 3	 3
THOMASSIN Cédric	 42	 2	 3
FAYEULLE Romain	 39	 5	 3
MENAGE Sylvie	 40	 3	 4

Etienne GRODET

✓ Certifié par  yousign



E.G.